

# LETTRE D'ACTUALITÉ



## ELU ORDINAL

### ELU ORDINAL AU CONSEIL DE L'ORDRE DES INFIRMIERS : C'EST QUOI ?

- Participer activement à l'accompagnement de la profession et des infirmières et infirmiers selon vos propres compétences
- Contribuer à l'évolution de notre profession
- Se retrouver et partager avec confrères et consœurs d'autres modes d'exercice
- Approfondir la législation en constante évolution de notre métier





# ELU ORDINAL

## ELU ORDINAL AU CONSEIL DE L'ORDRE DES INFIRMIERS : C'EST QUOI ?

### Journée type d'un élu ordinal



Il n'y a pas de journée type. Les élus sont presque tous en exercice, certains sont retraités.

Les élus participent aux plénières au cours desquelles :



- Les inscriptions au tableau sont approuvées
- Les délibérations sont votées : expertise, plainte, avis sur les questions des infirmières et infirmiers
- Le traitement des dossiers est réparti entre les élus : entraide, demande d'exercice en site distinct, etc

Ils peuvent être membres de la commission de conciliation et/ou entraide/violences.

Ces deux commissions existent dans tous les conseils.





# ELU ORDINAL

## ELU ORDINAL AU CONSEIL DE L'ORDRE DES INFIRMIERS : C'EST QUOI ? (SUITE)

La commission de conciliation reçoit les parties dans le cadre de plaintes, de signalements, mais également avant de statuer sur une inscription, pour faire un rappel réglementaire pédagogique, pour accompagner les infirmiers en difficulté, etc.



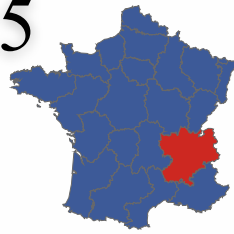
La commission entraide accompagne et conseille de plus en plus d'infirmiers dans le cadre de difficultés financières, sociales, professionnelles, mais aussi lorsque l'IDE a été agressé, insulté.



**«Le savoir est la seule ressource qui s'accroît lorsqu'elle est partagée.»**

*Marie von Ebner-Eschenbach- écrivaine autrichienne du XIXème siècle*

# ACTIVITÉ DU CROI ARA EN 2025



## MISSIONS DU CONSEIL RÉGIONAL

Les missions du conseil régional de l'ordre sont méconnues des infirmiers. Voici un rapport non exhaustif des travaux menés :

- 8 demandes reçues de suspension pour état pathologique et 10 pour insuffisance professionnelle ;
- 13 journées d'audiences de chambre disciplinaire au tribunal administratif ;
- Aménagement, suivi des travaux et soirée d'inauguration des nouveaux locaux ;
- Organisation et présence aux vœux mutualisés des ordres d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Organisation du prix du meilleur TFE (Travail de Fin d'Étude) ;
- Organisation ou présence aux Comités de Liaison Inter-ordres Régionaux des Professions de Santé ;
- 4 réunions du conseil en séance plénière ;
- Représentation de l'Ordre aux événements suivants : vœux des experts-comptables, vœux de la Région Aura, inauguration du centre de prévention du CLB (Centre Léon Bérard), rencontre du service de santé des armées, rencontre avec les magistrats de la chambre disciplinaire, soirée du 80ème congrès du conseil de l'ordre des experts-comptables, assises de la santé.



Tous ces travaux sont réalisés par les élus infirmiers bénévoles avec l'appui indispensable des agents administratifs à qui nous renouvelons nos remerciements.



# INFIRMIER ANESTHÉSISTE TECHNIQUE EN RÉANIMATION :



## LE PARCOURS DE NICOLAS, ENTRE BLOC OPÉRATOIRE, RÉANIMATION ET GESTION DU MATÉRIEL HOSPITALIER

À l'Hôpital Édouard Herriot, Nicolas est infirmier technique en réanimation depuis 2017, après une formation d'IADE et une expérience au bloc opératoire.

Son rôle s'articule autour de missions variées et essentielles : il assure la gestion, la maintenance et le dépannage du matériel médical du service, tout en pilotant les commandes hors stock auprès de fournisseurs extérieurs, souvent pour des équipements coûteux nécessitant une justification. Il participe également au plan d'équipement en lien avec les médecins.

Nicolas joue aussi un rôle central dans la formation des nouveaux professionnels, qu'il accompagne pour leur permettre de maîtriser les équipements. Il gère par ailleurs un bloc opératoire interne au service de réanimation et est référent métier sur le logiciel d'anesthésie de l'établissement.

Au début de chaque prise de poste, il fait le point sur l'état des patients et les événements de la nuit, tout en intervenant immédiatement en cas de panne urgente.



Ce métier demande rigueur, organisation et patience, notamment dans un environnement regroupant plus de 120 professionnels. Il nécessite également une solide expérience clinique : Nicolas continue d'intervenir au bloc opératoire, notamment sur des actes complexes en pédiatrie ou chez les grands brûlés. Enfin, une réelle appétence pour le matériel et la gestion est indispensable pour exercer cette fonction exigeante et stratégique.

# NOUVEAUTÉ SUR LA VACCINATION



## QUELLES SONT LES NOUVEAUTÉS OU LE FUTUR DE CERTAINS SCHÉMAS VACCINAUX ?

### La coqueluche

C'est une infection respiratoire très contagieuse, pouvant être grave chez les nourrissons. Leur protection repose surtout sur la vaccination de la mère pendant la grossesse et de l'entourage proche.



Jusqu'à présent, seuls des vaccins combinés (dTcaP) étaient disponibles.

Un nouveau vaccin acellulaire non combiné, contenant uniquement l'antigène coquelucheux, **VacPertagen** en Europe, a récemment reçu un avis favorable de l'EMA (Européan Medicine Agency).

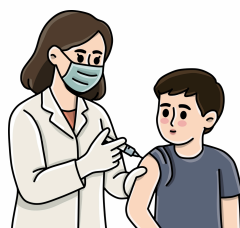
Il pourrait prochainement être utilisé plus largement, y compris prescrit par les infirmiers et infirmières, notamment pour vacciner les femmes enceintes au 2<sup>e</sup> trimestre et mieux protéger les nouveau-nés.

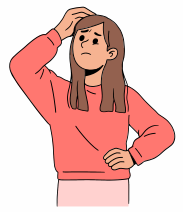


### HPV

Un arrêté publié au Journal Officiel le 12 décembre 2025 a permis d'élargir le rattrapage de la vaccination contre les HPV. Cette mesure étendant la prise en charge du vaccin avec le Gardasil 9 aux jeunes femmes et aux jeunes hommes non vaccinés entre 11 et 14 ans, jusqu'à l'âge de 26 ans.. La vaccination est désormais accessible aux filles et aux garçons jusqu'à 26 ans, selon les modalités suivantes :

- Entre 11 et 14 ans : deux doses espacées de 5 à 13 mois.
- Entre 15 et 26 ans (rattrapage) : trois doses selon un schéma à 0, 2 et 6 mois



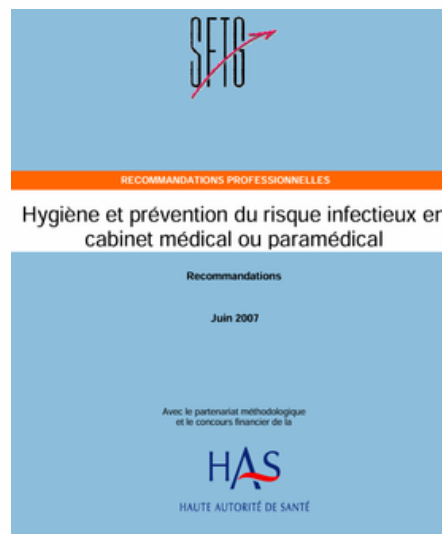


# JURISPRUDENCE DE LA CHAMBRE DISCIPLINAIRE NATIONALE

## HYGIENE ET ENTRETIEN DU CABINET

Au cours d'une inspection de cabinet infirmier en lien avec la CPAM, une ARS a suspendu 5 mois de l'exercice de la profession et traduit en Chambre Disciplinaire Nationale une infirmière libérale pour non-respect des règles d'entretiens et d'hygiène du cabinet.

Notre consœur a été sanctionnée de l'interdiction temporaire d'exercice d'une durée de trois mois, avec entier sursis, intégrée à la période de suspension de l'ARS, sanction atténuée grâce à la prise immédiate de mesures correctives.



Rappel des bonnes pratiques de l'HAS en terme d'hygiène et d'entretien du cabinet sur :

(PDF) [Hygiène et prévention du risque infectieux en cabinet médical ou paramédical](#)

# APPEL À TEMOIGNAGE

## PARTAGEONS NOS EXPERIENCES DE TERRAIN

La richesse des différentes pratiques professionnelles mérite d'être mise en lumière. C'est pourquoi nous lançons un appel à contributions destiné à toutes celles et ceux qui souhaitent partager leur expérience.

Pourquoi ?

Pour susciter des articles de témoignage d'exercice particulier ou pas, afin de donner la parole aux infirmier(e)s, valoriser la diversité des parcours et faire connaître les réalités du terrain.

Chaque témoignage, qu'il relate un exercice spécifique ou une pratique plus courante, contribue à nourrir la réflexion collective.

Les articles seront diffusés progressivement au fil des prochaines newsletters.

N'hésitez pas à participer et à faire entendre votre voix.



Vous pouvez également nous suivre sur Instagram, Facebook et LinkedIn



# AGENDA DU CROIARA

---

Voici les prochaines dates à retenir pour le second trimestre 2026:

- **28/05/2026 : CLIOR au conseil de l'ordre des pédicures-podologues.**
- **10/06/2026 14h-15h30 : Webinaire installation libérale**
- **De fin août à fin septembre 2026 : Dépôt des candidatures pour Elections des conseillers départementaux**
- **2 novembre 2026 à l'hôtel de région :20 ans de l'ordre**